COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE PARIS

La première vice-présidente de la Cour administrative d'appel de Paris, présidente de la Cour par intérim

Vu le code de justice administrative, notamment son article L. 511-2 ;

DECIDE

Article 1er : Sont désignés en qualité de juges des référés de la Cour administrative d'appel de Paris, y compris pour statuer sur les appels formés contre les décisions rendues par les juges des référés des tribunaux administratifs de son ressort :

- M. Alain BARTHEZ, Mme Julienne BONIFACJ, Mme Virginie CHEVALIER-AUBERT, M. Philippe DELAGE, M. Ivan LUBEN, Mme Anne SEULIN, Mme Françoise VERSOL et Mme Sylvie VIDAL, présidents de chambre ;

- Mme Colombe BORIES, Mme Servane BRUSTON, M. Stéphane DIEMERT, M. Timothée GALLAUD, Mme Marianne JULLIARD, M. Nicolas LE BROUSSOIS, Mme Anne LEFEBVRE-SOPPELSA, M. Olivier LEMAIRE, M. Jean-Christophe NIOLLET et Mme Cécile VRIGNON-VILLALBA, présidents assesseurs.

Article 2 : Les présentes désignations abrogent et remplacent celles résultant de toutes décisions antérieures ayant le même objet.

Fait à Paris, le 9 novembre 2026

Martine DOUMERGUE